

Du bénévolat à la professionnalisation, pour le développement des associations et du sport pour tous

Les discussions relatives à l'encadrement des activités physiques et sportives dans les clubs mettent souvent en concurrence l'activité non rémunérée et une activité professionnelle qui s'inscrit dans le cadre des métiers réglementés impliquant la plupart du temps du face à face pédagogique.

Nous voudrions montrer que loin de s'opposer, ces deux activités se complètent mutuellement. En effet, le bénévolat est souvent une voie d'accès formatrice vers la professionnalisation. Mais tel un renvoi d'ascenseur, il est important que les professionnels soient à leur tour, en mesure d'accompagner les bénévoles.

La découverte d'un secteur d'activité qui peut dessiner des pistes de projet de formation

Pour débiter, les diplômes fédéraux d'initiateurs ou d'animateur qui, sous la houlette d'un tuteur, permettent de vivre les premières expériences d'encadrement et de participation à la vie d'une association constituent une entrée en matière intéressante pour tous.

Les nouvelles modalités d'accès à l'université via parcoursup, en particulier pour l'entrée dans les formations universitaires en STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), valorisent ce type d'expériences. Qu'il s'agisse d'investissement au sein de l'institution scolaire ou (et) extrascolaire, d'encadrement et de prises d'initiatives (arbitrages, juge, capitaneat, membre du bureau dans une association,...) tous ces engagements bénévoles constitueront une plus-value lors de l'examen des dossiers.

C'est aussi l'occasion de mesurer son appétence pour les dimensions de service qui sont adossées au fonctionnement associatif. Cela signifie entre autres, qu'il faut bien prendre conscience qu'en s'engageant dans cette voie, il n'est pas question de terminer ses journées de travail à 17h et sa semaine le vendredi soir. Comme quelques autres secteurs professionnels, les activités physiques et sportives sont la plupart du temps organisées en soirée et les week ends. C'est une caractéristique forte des métiers du sport.

La formation

On reproche trop souvent le caractère académique des formations universitaires et leur distance par rapport aux réalités du terrain. Pourtant, dans les formations en STAPS, dès la première année, les étudiants préparent leur projet professionnel et suivent des stages en situation d'abord d'observation, avant de passer progressivement vers des missions de plus en plus opérationnelles. On observe fréquemment que les expériences pré universitaires apportent un supplément de sérénité et d'efficacité lorsqu'il faut passer de l'autre côté de la barrière.

Lors de la seconde année, des parcours de préprofessionnalisation constituent une sorte d'anti chambre des choix d'orientation qu'il faudra faire pour la troisième année. A Créteil, il est possible de se positionner sur l'animation, l'enseignement, l'entraînement, la santé par le sport ou le management du sport (fonctionnement des institutions du sport et événementiel). Ces différentes possibilités correspondent aux parcours de 3ème année de licence disponibles à l'université Paris Est Créteil (UPEC).

La professionnalisation



Face à la législation en matière de diplômes donnant droit à une carte professionnelle permettant de travailler contre rémunération, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que les étudiants qui valident leur 2ème année ont un premier diplôme, le DEUG STAPS. Ce diplôme leur donne des prérogatives d'intervention auprès de tout public dans une perspective d'animation, d'entretien ou de loisir. La licence STAPS parcours Education et Motricité donne quant à elle des prérogatives d'encadrement et d'enseignement des APS auprès des enfants, des adolescents et des jeunes adultes. La licence STAPS parcours Entraînement Sportif permet d'intervenir auprès de tout public à des fins d'entraînement du débutant au sportif de haut niveau. La licence STAPS parcours APAS (Activité Physique Adaptée et Santé) enfin, donne des prérogatives d'intervention dans les secteurs de l'inadaptation, des déficiences comportementales, mentales, neuromotrices, locomotrices, des déficiences physiologiques et métaboliques, de la perte d'autonomie et du vieillissement.

Si la licence STAPS management du sport ne délivre pas de carte professionnelle en tant que telle, nous pouvons faire le pari que les grands rendez-vous internationaux prévus en France dans les années à venir, et en particulier l'organisation des Jeux Olympiques en 2024 constitueront des opportunités de professionnalisation multiples.

Les besoins des clubs

La suppression des emplois aidés et la tendance à la baisse qui caractérise de nombreuses subventions, placent les associations dans une situation critique vis-à-vis de la professionnalisation. Les structures se plaignent de ne pas avoir assez de moyens et pas assez d'activités à proposer pour franchir le pas de la création d'un emploi. Sur ce point, les enquêtes d'insertions nous révèlent la dimension polymorphe des fonctions assurées par les salariés des associations sportives. Pour atteindre les 35 heures hebdomadaires, le professionnel doit disposer de compétences pour prendre en charge des tâches administratives, assurer la mise à jour du site internet du club, faire de l'animation auprès des jeunes, entraîner un groupe compétition, encadrer un groupe loisir et accompagner les compétiteurs le week-end...

Une autre piste pour les grands clubs omnisports ou les municipalités : engager un chargé de développement qui gère les dossiers administratifs les plus complexes, notamment ceux relatifs aux demandes de subventions ou à la recherche de partenaires financiers. Chaque section pourrait ainsi se délester de ces tâches qui se présentent dans certains cas, comme des freins à l'investissement bénévole et au développement de la vie associative.

Conclusion

Pour aller au bout du processus, il nous semble logique que les professionnels soient aussi des formateurs, qu'ils soient des tuteurs bienveillants capables de faire vivre le bénévolat tout en transmettant les traditionnelles valeurs du monde associatif : service, partage, altruisme, éthique.

Reste le délicat problème du « sport santé ». La loi dite du « sport sur ordonnance » pose avec davantage d'acuité le problème de la qualification des professionnels qui vont encadrer ces publics à besoins spécifiques. Au niveau de l'Île de France, un plan régional « sport santé bien-être » a été lancé en 2017. L'objectif est d'assurer la promotion du sport au service de la santé et de s'appuyer sur un outil : Prescri'Form, faisant le lien entre les différents acteurs du sport santé, du médecin prescripteur jusqu'aux structures labélisées. On peut d'ailleurs se réjouir du fait que les différents centres références ressources Prescri'Form ne puissent être labélisés par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) qu'à condition qu'ils disposent d'un enseignant en activité physique adaptée. Aux traditionnelles ALD 30 (Affections de Longue Durée) qui étaient visées jusqu'alors, s'ajoutent désormais les problématiques d'obésité et d'hypertension artérielle. Face à des maladies qui, contrairement aux handicaps, ne sont pas stabilisées, il faudra bien plus que de la sensibilisation pour prendre en charge ces publics avec pertinence et en toute sécurité. Notons enfin que la prise en charge ne sera vraiment réussie que si l'encadrant est en mesure de créer les conditions d'un engagement durable dans la pratique d'une APS.

Thierry MAQUET, UPEC

Annexe

- **Les maladies cardio-vasculaires et métaboliques**
 - AVC invalidant
 - Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques
 - Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves
 - Diabète type 1 et type 2
 - Maladie coronaire
 - Insuffisance respiratoire chronique grave
 - Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé

- Vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique

- **Affections touchant le cerveau**

- Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques
- Alzheimer et autres démences
- Affections psychiatriques de longue durée

- **Affections touchant le sang**

- VIH
- Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères (génétique, troubles au niveau des transporteurs d'O₂)
- Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves (troubles de la coagulation)

- **Affections touchant les organes**

- Tuberculose active, lèpre. (La tuberculose est une maladie infectieuse touchant les poumons et ses membranes. Provoquée par le bacille de Koch, elle est contagieuse et se transmet par voie aérienne.)
- Suites de transplantation d'organe
- Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives
- Maladies chroniques actives du foie et cirrhoses